



VILLE D'ESCAUDAIN

----- COMPTE –RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du MARDI 13 DECEMBRE 2016 à 18 H 15

(Convocation en date du 07 Décembre 2016)

Présidence : M. SALIGOT Bruno, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20 (de la question 01/08/2016 à la question 07/08/2016)
21 (de la question 08/08/2016 à la question 18/08/2016)

Nombre de votants : 26 dont 6 pouvoirs (de la question 01/08/2016 à la question 07/08/2016)
27 dont 6 pouvoirs (de la question 08/08/2016 à la question 18/08/2016)

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, WERY Jean-Charles, TRIOUX Annick, BENAMARA Ali, BREEM Hervé, DRELON André, PARYS Jeanne-Aimée, SION Michel, BENDJEFFEL Ahmed, PLAYE Maryse, ABDELOUAHED Olivier, STIEVENARD Karine, SCHUTT Sylvie, BOURRE Martine, JANICKI Céline, CAULIEZ Claude, MERCIER Catherine, LAAMIMAT Rarib (à partir de la question 08/08/2016 jusqu'à la question 18/08/2016), ABDELKADER Michaël, PUPILLI Pascal.

Membre excusé :

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mme MOREAU Pascale donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette ; Mme DHENAIN Laëtitia donne pouvoir à Mme JANICKI Céline ; M. VANDENNIEUWEMBROUCK Jean-Paul donne pouvoir à Mme PARYS Jeanne-Aimée ; M. LOUGHANI Abdelaziz donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier ; Mme AIT MOUHA Fatima donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine ; Mme GUIOT Christelle donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine.

Membres absents : MM. LAKOMY Laurent, DESRAY Corinne, LAAMIMAT Rarib (de la question 01/08/2016 à la question 07/08/2016).

Secrétaire de séance : Mme PLAYE Maryse.

Délibération n° 01/08/2016 – Adoption du procès-verbal de la réunion du 22 Novembre 2016.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 Novembre 2016.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 02/08/2016 - Personnel communal – Création des emplois fonctionnels de D.G.S. et D.G.A.S. – Surclassement démographique strate de 10.000 à 20.000 habitants.

Par arrêté en date du 17 novembre 2016, Monsieur le Préfet du Nord, Préfet de Région, a décidé d'accorder une suite favorable à la demande de surclassement démographique de la Commune au titre de la géographie prioritaire de la Politique de la ville (strate 10.000 à 20.000 habitants), demande présentée par Monsieur le Maire suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2016.

Au titre de ce surclassement démographique, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services et d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services à temps complets, strate 10 000 à 20 000 habitants, à compter du 1^{er} janvier 2017 et précise que les fonctionnaires détachés dans un emploi fonctionnel peuvent bénéficier du régime indemnitaire afférent à leur grade. Que ce régime indemnitaire est prévu par la délibération du Conseil Municipal en date du 17 mai 2016 précitée. Il décide que la prime de responsabilité sera octroyée au Directeur Général des Services au taux de 15 %.et rappelle que le supplément familial de traitement et l'indemnité de résidence sont dus à tout agent nommé sur un emploi fonctionnel. Il ajoute que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'exercice en cours, au chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés ».

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 03/08/2016 – Personnel communal – Modification du tableau des emplois permanents.

Le Conseil Municipal, décide de supprimer les postes suivants :

- ✓ à temps complet :
- ingénieur principal
- technicien : 2 postes
- agent de maîtrise principal

Il adapte par ailleurs le tableau des emplois communaux permanents pour tenir compte des réorganisations de carrière résultant de l'application de l'article 148 de la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2016 (protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations, P.P.C.R, qui dans un premier temps concerne la catégorie C).

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 04/08/2016 - Financement du poste de coordinateur du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Pour assurer la poursuite de ce dispositif intercommunal qui associe les communes de Abscon, Douchy-les-mines, Escaudain, Haveluy et Lourches, le recrutement d'un agent qualifié notamment en conduite de projet pour assurer la coordination du dispositif et la cohérence du travail entre les différents partenaires s'impose. La commune d'Escaudain porte ce poste depuis trois années et les communes partenaires proposent de poursuivre dans ce sens sur la proposition du Président du CISPD.

Le Conseil Municipal décide de préciser que cet emploi sera occupé par un agent recruté par contrat à durée déterminée pour une période de 12 mois avec une possibilité de renouvellement pour une période de deux fois un an maximum. L'agent devra justifier d'une formation supérieure BAC+3 au moins dans les domaines social et éducatif, d'une expérience en conduite de projet et posséder le permis B ainsi qu'un véhicule personnel. La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 9^{ème} échelon du grade de rédacteur (catégorie B) Indice Brut 464 (Indice Majoré 406) soit 1 891,17€ de traitement de base à ce jour + supplément familial et heures supplémentaires éventuelles ainsi que le remboursement des frais de déplacement.

Il indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget et sollicite le concours de l'Etat, pour le financement de ce poste, à hauteur de 50% de son coût.

Le Conseil Municipal décide d'annuler la précédente délibération n° 05/07/2016 du 22 novembre 2016 portant approbation de l'avenant à la convention partenariale du 9 octobre 2013.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 05/08/2016 – Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2017 de Madame la Députée Anne-Lise DUFOUR-TONINI – Travaux de réfection des trottoirs et de la chaussée rue Sembat (3^{ème} tranche).

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'octroi d'une subvention exceptionnelle de l'Etat d'un montant de 16.000 € dans le cadre des travaux de réfection des trottoirs et de la chaussée rue Sembat (3^{ème} tranche) et certifie que l'opération susvisée n'a connu aucun commencement d'exécution. Il approuve le plan de financement prévisionnel du projet d'un montant de 117.355,60 € HT et s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation des travaux. Il charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande et l'autorise à signer tous documents inhérents à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 06/08/2016 – Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour la sécurisation des écoles maternelles et élémentaires de la Commune.

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'octroi d'une subvention d'un montant de 27.645 € (correspondant au taux maximum de 80%) au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (F.I.P.D) pour l'installation de portiers de vidéo-surveillance asservis à une gâche électrique dans les écoles communales et certifie que l'opération susvisée n'a connu aucun commencement d'exécution. Il approuve le plan de financement prévisionnel du projet d'un montant de 34.556 € HT et indique que les crédits nécessaires à la réalisation des travaux sont inscrits au budget 2016. Il charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande et l'autorise à signer tous documents inhérents à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 07/08/2016 – Cimetière communal – Tarif des concessions de terrains.

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2017, les tarifs des concessions dans le cimetière communal :

- Concessions de terrain

- Concessions 1 à 3 places Escaudinois

15 ans : 55,60€
30 ans : 136,40€
50 ans : 324,00€

- Concessions 1 à 3 places (non Escaudinois)

15 ans : 72,20€
30 ans : 176,80€
50 ans : 422,00€

- Concessions 4 à 6 places Escaudinois

15 ans : 79,30€
30 ans : 198,00€
50 ans : 468,50€

- Concessions 4 à 6 places (non Escaudinois)

15 ans : 103,00€
30 ans : 257,50€
50 ans : 610,00€

Il rappelle que :

- Les concessions sont susceptibles de renouvellement.
- La domiciliation du concessionnaire figurant sur le titre original sera prise en compte pour l'établissement du tarif lors du renouvellement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 08/08/2016 – Dépôt dans le caveau communal – Fixation du droit à compter du 1^{er} Janvier 2017.

Le Conseil Municipal décide de fixer à 27,30 € le droit de dépôt dans le caveau communal par mois ou fraction de mois à compter du 1^{er} janvier 2017.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 09/08/2016 – Occupation du Domaine Public – Révision des droits de place pour le marché d'approvisionnement – Année 2017.

Le Conseil Municipal décide de réviser les tarifs des droits de place à percevoir pour le marché d'approvisionnement et de fixer ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs des droits de place par mètre ou fraction de mètre linéaire à compter du 1^{er} janvier 2017 :

0,68 euros par mètre par séance pour les commerçants non abonnés ;

6,70 euros par mètre par trimestre pour les commerçants abonnés.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 10/08/2016 – Location des garages communaux – Modification du tarif.

Le Conseil Municipal décide de porter à 28,25 € à compter du 1^{er} janvier 2017 le loyer mensuel des garages communaux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 11/08/2016 – Programmation Politique de la Ville 2017.

Le Conseil Municipal décide d'approuver par un accord de principe la programmation Politique de la Ville 2017 ainsi que son plan de financement et engage Monsieur le Maire à inscrire au budget 2017 la part Ville identifiée pour la programmation Politique de la Ville 2017.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 12/08/2016 – Adhésion de la Commune d'Emerchicourt à la CAPH.

Le Conseil Municipal décide de donner son accord à l'adhésion de la commune d'Émerchicourt à la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 13/08/2016 – Programme Local de l'Habitat 2017-2022 –Avis du Conseil sur le projet.

Tout en s'interrogeant sur la pertinence de l'objectif de maintien de la population alors que le SCOT, résultat de la concertation de l'ensemble du Valenciennois, préconise une augmentation de 3,5% de la population, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis défavorable au projet de Programme Local de l'Habitat arrêté par le Conseil Communautaire de la C.A.P.H et demande sa révision en tenant compte des modifications suivantes :

- l'intégration de la Commune à l'action n°20 de l'axe 3 « Inciter à l'amélioration thermique et technique du parc privé (PO/PB) dans le cadre d'une OPAH RU
- l'inscription d'une enveloppe pour les projets qui devraient découler des conclusions de l'étude pré-opérationnelle sur le quartier Schneider.
- la réécriture de la page 66 : La Commune de Raismes n'est pas le principal pôle urbain de la Commune d'Escaudain, et surtout il convient de revenir sur la préconisation de ralentissement de la construction sur Escaudain qui est injustifiée surtout en rapport des préconisations formulées pour les autres communes.
- la modification du potentiel foncier de la commune porté à 257.

- une modification de l'objectif total de construction porté à 156 au lieu de 107 répartis comme suit : individuel pur : 40 ; l'accession à la propriété : 20 ; les lots libres en opération groupées : 30 et le logement locatif social : 66.
Cet objectif de 156 correspond à l'objectif communal à savoir, augmentation de la diversification de l'habitat dans un but de mixité sociale, renouvellement de son parc de logements anciens notamment sociaux et augmentation de sa population pour atteindre la strate des 10.000 habitants à moyen terme.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 14/08/2016 – Distribution publique de gaz naturel sur le territoire du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie Électrique et de Gaz dans l'Arrondissement de Valenciennes – Présentation du compte-rendu annuel d'activité de GRDF pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal décide de prendre acte du compte rendu d'activité de la distribution publique de gaz naturel sur le territoire du syndicat présenté par GRDF pour l'année 2015.

Délibération n° 15/08/2016 – Distribution publique de gaz naturel sur le territoire du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie Électrique et de Gaz dans l'Arrondissement de Valenciennes – Présentation du rapport de l'agent de contrôle portant sur le contrat de concession pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal décide de prendre acte du contenu du rapport de l'agent de contrôle portant sur le contrat de concession de distribution publique de gaz naturel sur le territoire du syndicat pour l'année 2015.

Délibération n° 16/08/2016 – Subvention au CCAS d'Escaudain – Acompte 2017.

Le Conseil Municipal décide d'allouer au C.C.A.S. d'Escaudain un acompte d'un montant de 200.000 € sur la subvention 2017 et précise que les crédits nécessaires au règlement de la présente dépense seront inscrits au Budget Primitif 2017 au chapitre 65 Article 657362 code fonctionnel 520 et que le mandatement de cet acompte interviendra en Janvier 2017.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 17/08/2016 – Compte-rendu des décisions de non exercice du droit de préemption du Maire dans le cadre de sa délégation.

Le Conseil Municipal décide de prendre acte des décisions de Monsieur le Maire de renoncer à préempter un ou plusieurs immeubles.

Délibération n° 18/08/2016 - Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal décide de prendre note des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations.

Fait à Escaudain, le 15 Décembre 2016

LE MAIRE,

Bruno SALIGOT